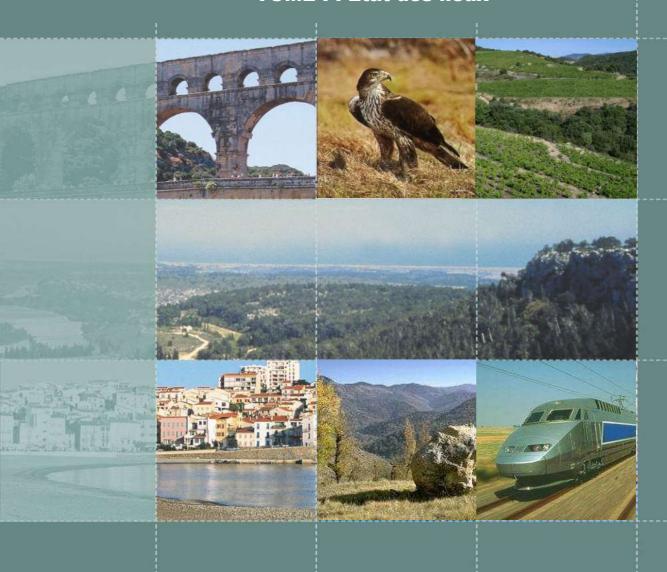




www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr/ Languedoc-Roussillon

ORIENTATIONS RÉGIONALES DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SES HABITATS

TOME I: Etat des lieux





1. Présentation générale des ORGFH

Les **orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats*** (ORGFH) ont été prévues par la Loi relative à la chasse du 26 juillet 2000 (n° 2000-698), dont les dispositions sont désormais codifiées au Code de l'environnement.

La démarche concerne l'ensemble de la faune et de ses habitats, sans objectif d'exhaustivité, à l'exception des poissons pour lesquels il existe déjà des documents de gestion. Elle s'attache en premier lieu aux espèces ou groupes d'espèces présentant des enjeux forts et aux grands types de milieux*.

La préservation de la biodiversité, qui répond à la fois à une volonté nationale et aux engagements internationaux de notre pays, nécessite la prise en compte de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats dans leur intégralité, au travers de **l'ensemble des activités concernées** (agriculture, sylviculture, chasse, ...).

A partir d'un état des lieux des problématiques, cette démarche concertée et consensuelle doit permettre de dégager les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de rechercher les moyens d'améliorer ses habitats, dans le cadre d'une gestion durable du territoire et en adéquation avec l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et de développement.

L'élaboration des ORGFH se décline en trois étapes : un diagnostic régional intitulé « état des lieux », objet du présent document, aboutissant à la définition des « enjeux* et des objectifs* », puis la rédaction effective des orientations régionales.

Les ORGFH invitent les acteurs à mettre en œuvre une procédure de gestion intégrée de la faune sauvage et de ses habitats. Ces orientations s'inscrivent, par ailleurs, dans un processus dynamique, de **mise en perspective** de l'évolution des milieux avec celle des activités humaines. Elles sont amenées à évoluer, à être évaluées dans cinq ans et réajustées dans les décennies à venir.



2. LES ORGFH EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

2.1. Contexte régional

Les ORGFH sont établies à l'initiative et sous la responsabilité du **Préfet de Région**, qui en délègue l'élaboration à la **Direction Régionale de l'ENvironnement** (DIREN), avec l'appui technique de la Délégation Régionale de l'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** (DRONCFS). Celle-ci a été chargée de rédiger l'état des lieux préalable aux ORGFH.

La démarche s'appuie sur un fonctionnement en réseau et un travail en groupes thématiques. Ce processus de concertation privilégie une approche « habitat », une consultation soutenue des principaux acteurs du territoire, ainsi qu'une cohérence avec les régions voisines.

La réflexion s'organise de manière à prendre en compte la plus large participation possible, à répondre aux attentes majeures et à concevoir des orientations globales tout en considérant les particularités locales. Une organisation selon trois niveaux a été mise en place. Premièrement, la **commission de suivi** des ORGFH (CSORGFH), présidée par la DIREN, est l'instance de concertation centrale qui permet à l'ensemble des partenaires (élus, propriétaires fonciers, gestionnaires, techniciens, scientifiques, associations, ...) d'émettre des remarques et des avis sur les travaux, faire des propositions destinées à améliorer le processus d'élaboration et valider les différentes étapes.

D'autre part, le **comité technique** (COTECH) regroupe les partenaires techniques les plus directement impliqués dans le processus d'élaboration des ORGFH. Il est composé des treize membres suivants : la DIREN, la DRONCFS, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), les cinq Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC), l'union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon (Méridionalis), la Région par l'intermédiaire de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement (AME¹), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN). Présidé par la DIREN et animé par l'ONCFS, ce comité restreint supervise l'avancement des travaux et intègre les propositions de la CSORGFH. Il est chargé de la mise en place des grandes lignes du programme, notamment de la définition des principaux axes de travail et du suivi courant des opérations programmées.

Enfin, la structuration du territoire du Languedoc-Roussillon en trois entités territoriales distinctes (cf. page 12) a permis la création de **groupes thématiques géographiques**. Ceux-ci sont chargés de la réflexion sur les différents unités et thèmes. Chaque groupe comprend une quinzaine de participants désignés en fonction des sujets abordés, des compétences nécessaires, et se caractérise par un fonctionnement totalement libre et ouvert (réunions, visites de terrain, ...).

9

¹ l'AME est en cours de dissolution, et les questions relatives à l'environnement seront prises en charge par la direction de l'environnement du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Contexte & méthode : en Languedoc-Roussillon

Un audit de 44 partenaires (cf. page 13) a permis de compléter cette démarche participative, et a été l'occasion d'apporter un autre éclairage, de recueillir l'avis et le niveau respectif d'implication des différents acteurs du territoire. L'ensemble de ces positions pragmatiques alimente l'état des lieux qui se veut connecté aux réalités économiques et sociales de la région.

L'organisation décrite précédemment est schématisée dans la figure 1.

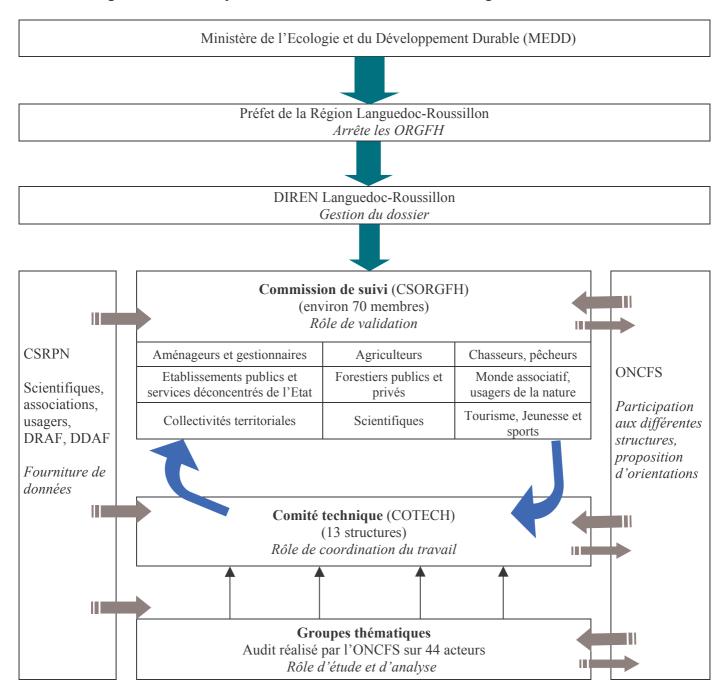


Figure 1 : Organigramme fonctionnel des ORGFH en Languedoc-Roussillon

2.2. Démarche adoptée

Trois approches complémentaires ont été utilisées pour établir ce **diagnostic régional**, qui a été validé par le CSRPN et la commission de suivi :

- la synthèse des données disponibles en matière d'espèces, d'habitats, d'usages ou de pratiques ;
- les réflexions issues du travail fait dans les groupes thématiques géographiques ;
- les enseignements de l'audit.

De manière à le rendre accessible au plus grand nombre, et à synthétiser la pléthore d'informations disponibles, ce rapport met en exergue les priorités en matière de faune sauvage et de ses habitats, et a pour but d'aller rapidement à l'essentiel. Un glossaire (dans le texte : termes désignés par un astérisque) et une liste d'abréviations sont joints en annexe 1 et 2.

2.2.1. Diagnostic régional issu de l'existant

2.2.1.1. Les espèces

Les données recensées sur les espèces animales sont d'origine diverse. Les sources d'informations sont les suivantes :

- L'inventaire régional EIDER (Ensemble Intégré des Descripteurs de l'Environnement en Région) réalisé par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement, 2000 et 2003),
- Les travaux à dire d'experts sur des groupes faunistiques peu connus : les chiroptères (= les chauves-souris), les insectes, les reptiles et les amphibiens.
- Les atlas nationaux
- Les inventaires, les suivis et les documents de synthèse régionaux et départementaux.
- Les différentes études (thématiques ou par sites) menées dans la région.

Des compléments et des précisions sont apportés par :

- Les listes provisoires d'espèces déterminantes, élaborées dans le cadre de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF*; à ce jour, ces listes ne sont pas encore validées par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).
- Par la consultation de nombreuses personnes et/ou structures ressources, au niveau national, régional ou départemental.

Les espèces occasionnelles, et les espèces réintroduites* ont également été considérées.

A ce niveau de l'élaboration des ORGFH, à savoir la phase de l'état des lieux, chaque espèce présentant des enjeux forts a fait l'objet d'une **fiche spécifique** détaillée selon les sept points suivants :

- description (critères de reconnaissance, poids, couleur, envergure, dimorphisme,...),
- biologie-écologie (reproduction, comportement, alimentation, habitats,...),
- statut (réglementaire, de protection),
- facteurs favorables à l'espèce,

Contexte & méthode : les espèces ciblées

- facteurs défavorables à l'espèce,
- tendances évolutives (évolution des effectifs et des aires de répartition, perspectives pour l'espèce,...),
- besoins de connaissances (pour la région Languedoc-Roussillon).

Ces fiches, incluses en annexe 3, sont amenées à être complétées et enrichies au fur et à mesure des discussions. Leur version définitive sera présente dans le document final sur les ORGFH. Les espèces mises en lumière ici sont au nombre de trente et leur sélection a été guidée par trois grandes lignes directrices :

- Une bonne représentativité des grands groupes faunistiques : mammifères, oiseaux, reptiles/amphibiens et invertébrés. En d'autres termes, la lecture de l'ensemble de ces fiches doit permettre de dégager une perception synthétique correcte de l'éventail d'espèces et de problématiques associées, présentes en Languedoc-Roussillon.
- Un certain **équilibre** entre ces groupes.
- Une **priorisation** sur les espèces à enjeux majeurs, en terme de conservation des milieux associés, de dégâts, de connaissances et de sensibilisation vis à vis de la socité civile.

Le caractère endémique, la rareté et la vulnérabilité sont trois critères, utilisés de manière transversale pour déterminer, dans cette liste (tableau I), les espèces « patrimoniales ».

Tableau I : Liste des espèces animales faisant l'objet d'une fiche détaillée

Mammifères		Oiseaux	Reptiles et Amphibiens	Invertébrés
13 espèces		12 espèces	3 espèces	4 espèces
artiodactyles	cerf élaphe	aigle de Bonelli	euprocte des Pyrénées (amphibien urodèle)	diane (papillon)
	chevreuil	butor étoilé	psammodrome des sables (<i>lézard</i>)	grand capricorne (coléoptère)
	sanglier	goéland leucophée	lézard ocellé	moule perlière
carnivores	fouine	grand cormoran		leucorrhine douteuse (libellule)
	genette commune	grand tétras		
	loup	héron cendré		
	loutre d'Europe	lagopède alpin		
	ours brun	outarde canepetière		
chiroptères	verspertilion de Capaccini	perdrix grise des Pyrénées		
insectivores	desman des Pyrénées	perdrix rouge		
lagomorphes	lapin de garenne	pie-grièche à poitrine rose		
rongeurs	castor d'Europe	pluvier guignard		
	ragondin			

2.2.1.2. Les habitats

La région a été découpée en trois grandes entités géographiques : (1) montagne, (2) plaine, garrigue et collines, (3) littoral et lagunes (figure 2).

L'occupation du sol, les évolutions probables pressenties de ces milieux sont décrits par un certain nombre d'indicateurs issus de plusieurs recensements: de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), Général Recensement Agricole (RGA) des années 1988 et 2000, diverses études de l'IFEN et de la DIREN, etc.

Dans l'optique de définir des orientations régionales, **globales mais aussi tenant compte des particularités locales**, une sectorisation plus fine a été mise en place et a servi de véritable support de réflexion. La typologie de ces « sous-unités » est décrite plus loin, dans le paragraphe 2.2.2..

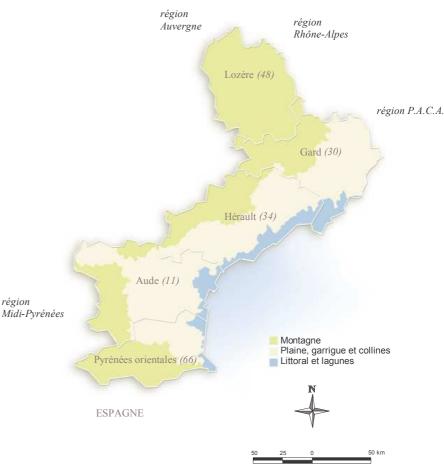


Figure 2 : Les entités géographiques du Languedoc-Roussillon

Ce découpage en trois zones est **cohérent** avec celui effectué dans le cadre des ORGFH par les régions voisines : PACA, Midi-Pyrénées et Auvergne. En outre, afin de veiller à la cohérence à la fois entre les secteurs délimités, et entre les problématiques inter-régionales, deux réunions inter-régionales ont été organisées. La première a réuni les régions liées aux Pyrénées, et la seconde a concerné les régions attenantes à la région Rhône-Alpes. Ces réunions ont permis avant tout de favoriser les échanges d'informations et d'assurer une certaine harmonisation, notamment de part et d'autre des limites administratives des régions. A signaler aussi que plusieurs rencontres nationales ont eu lieu et ont permis d'avoir une réflexion commune sur quelques thèmes transversaux : le degré de précision des orientations, le souhait d'une meilleure « lisibilité » d'une région à l'autre, la mise en œuvre et le suivi des orientations, etc.



2.2.1.3. Les acteurs

Les principaux acteurs régionaux concernés directement ou indirectement par la gestion de la faune sauvage et de ses habitats font partie de la **CSORGFH** (tableau II).

Tableau II : Liste des organismes présents dans la CSORGFH

Catégorie socio- professionnelle	Nom de l'organisme
Aménageurs et apparentés	 Autoroutes du Sud de la France Eoleres (Eoliennes, énergies renouvelables) Réseau Ferré de France (RFF)
Collectivités territoriales	 Conseils généraux (CG) Conseil Régional (CR) Parcs naturels régionaux (PNR): Haut-Languedoc, Narbonnaise en Méditerranée, Pyrénées Catalanes
Etablissements publics de l'Etat	 Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) Office National des Forêts (ONF) ONCFS Parc National des Cévennes (PNC)
Gestionnaires de milieu	 Scamandre (syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise) Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux (SIEL)
Monde associatif	 Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE) Centre Ornithologique du GARD (COGARD) Comité Régional de Randonnée Pédestre Comité Régional de Spéléologie Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) Ecologistes de l'Euzière Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement de l'Hérault (GRIVE 34) Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude (LPO 11) Méridionalis (union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon) Union régionale des fédérations de pêche
Organisme consulaire régional (2 niveaux de représentation)	 Chambre Départementale d'Agriculture (CDA) Chambre Régional d'Agriculture (CRA)
Propriétaires fonciers	 Syndicat des propriétaires sylviculteurs Syndicat de la propriété agricole
Scientifiques et apparentés	 Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) INSEE
Services déconcentrés de l'Etat	 Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) DIREN Direction Régionale de l'Equipement (DRE) Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRJS et DDJS) Direction Régionale du Tourisme (DRT)

Contexte & méthode : 3 groupes thématiques

Les **interrelations** entre les acteurs et les groupes d'acteurs sont complexes et se traduisent essentiellement dans ce rapport au travers des problématiques liées au mode d'occupation des sols, et aux usages et pratiques associés.

Les aspects socio-économiques sont abordés dans le paragraphe 3.6. et sont repris plus en profondeur dans le paragraphe 7.1., qui s'attache à comprendre la logique des différents acteurs.

2.2.2. Décomposition de la réflexion en groupes thématiques géographiques

Trois groupes thématiques ont été créés : (1) montagne, (2) plaine, garrigue et collines, (3) littoral et lagunes. Chacun de ces groupes a travaillé sur huit sous-unités (tableau III), véritables supports de la réflexion.

Tableau III : Structuration des trois groupes thématiques en huit sous-unités chacune

Montagne	Plaines, collines et garrigues	Littoral et lagunes
Terres agricoles (labourables et prairies)	Terres agricoles (plaines, vallées,)	Milieu marin
Landes et pelouses	Garrigues, maquis, landes et pelouses	Côte rocheuse
Falaises, escarpements rocheux, éboulis	Falaises, escarpements rocheux, éboulis	Côte sableuse
Milieux souterrains, karstiques et autres	Milieux souterrains, karstiques et autres	Etangs et lagunes
Forêts (étage supra-méditerranéen, montagnard et subalpin)	Forêts (étage thermo et méso-méditerranéen)	Plaines littorales
Zones humides, lacs, étangs, mares, tourbières	Zones humides, lacs, étangs et mares	Forêts littorales
Cours d'eau et leurs ripisylves	Cours d'eau et leurs ripisylves	Estuaires et canaux
Urbain et périurbain	Urbain et périurbain	Urbain et périurbain

Chaque sous-unité est **décrite** puis caractérisée par ses « **points forts** » et ses « **points faibles** ». Les **tendances évolutives** et les **usages** correspondants sont également mentionnés. Quatre grandes catégories de milieux se retrouvent de manière tranversale dans ce tableau : (1) forêts, (2) zones humides, (3) milieu urbain et péri-urbain, (4) milieux souterrains, karstiques et autres. Il convient de les traiter indépendamment des entités dans lesquelles elles appartiennent. Pour résumer, la **typologie d'habitats** retenue pour les ORGFH est la suivante :

- entité « montagne »,
- entité « plaines, collines et garrigues »,
- entité « littoral et lagunes »,
- milieux transversaux « forêts »,
- milieux transversaux « zones humides hors cours d'eau »,
- milieux transversaux « urbains et péri-urbains »,
- milieux transversaux « souterrains, karstiques et autres (mines) ».

La démarche adoptée en Languedoc-Roussillon est non linéaire c'est à dire que l'état des lieux et la définition des enjeux sont menés de front. Dans un souci de clarté, le présent document ne relate que l'état des lieux. Il est conçu de telle façon qu'il aboutisse naturellement sur le constat des grands problèmes régionaux.

Néanmoins, afin d'assurer la transition avec les prochaines étapes, quelques explications sont nécessaires. En parallèle de l'état des lieux, des réflexions se sont engagées au niveau des **enjeux** en matière de faune sauvage et de ses habitats, des **objectifs** et des **axes de gestion** (ORGFH au sens strict).

Les enjeux sont de cinq natures : écologique, scientifique, économique, socioculturel, et liés aux risques naturels. Ce travail a permis de dresser ensuite des listes « problématiques espèces associées ». En fait, à partir d'une clé d'entrée de type habitat, les discussions ont débouché sur des problématiques liées aux espèces (ex : fermeture du milieu, pression de l'urbanisme). Plus d'une centaine d'items (espèces ou groupes d'espèces) ont été cités et répertoriés dans les groupes : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés. Ces listes d'espèces seront ensuite reprises à partir de travaux à dire d'experts et seront complétées par les paramètres : besoins des espèces, objectifs et actions de gestion. Cette phase de l'élaboration des ORGFH sera traitée dans des groupes thématiques spécifiques « espèces », qui seront définis ultérieurement.

2.2.3. Intérêt de l'audit

Un audit a été réalisé auprès de 44 partenaires, faisant partie majoritairement de la CSORGFH. Il a constitué d'une part un espace de rencontre privilégié avec les acteurs, et a permis surtout de **cerner les attentes** des organismes à propos des ORGFH, la qualité et l'importance de leur implication, et aussi de **dégager des éléments** nouveaux d'aide à l'élaboration des orientations.

Une **grille d'entretien** (annexe 4) a été utilisée vis à vis de chacun des audités. Elle est composée des six thèmes suivants :

- les ORGFH : rôle, attentes, craintes,...;
- le territoire : identification au territoire, grandes évolutions, enjeux régionaux,...;
- activité et les ORGFH : liens entre les activités de l'organisme et les ORGFH ;
- identification des problèmes : en relation avec les espèces, les problèmes engendrés, les données, le partenariat ;
- évaluation de l'action engagée : actions effectuées, cohérence des projets ;
- propositions : idées d'actions et de personnes ressources, contributions aux ORGFH.

L'audit n'est pas là pour juger du caractère subjectif de ce type de méthode, ainsi que de la pertinence ou de la faisabilité des mesures proposées par les différentes personnes. L'intérêt majeur est d'alimenter l'état des lieux par des visions **concrètes**, **pragmatiques**; l'ensemble de ces remarques est synthétisé et analysé sous un angle qualitatif.